



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1702

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) pour le programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Coste**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

## **Séance publique du 20 septembre 2010**

### **Délibération n° 2010-1702**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) pour le programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal**

service : Direction de l'eau

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Fondé en 1976, le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) est une association sans but lucratif, regroupant des professionnels du développement solidaire. Il soutient des processus de développement durable, en milieu urbain et rural, en s'appuyant sur l'équité sociale, la promotion économique et le respect de l'environnement.

Actif dans 30 pays en 2009, le GRET compte 13 représentations permanentes en Asie, en Afrique, en Amérique Latine, notamment dans des projets d'eau potable et d'assainissement innovants.

A l'est du Sénégal, de grosses localités rurales sont confrontées à d'importants problèmes d'accès à l'eau, malgré les investissements consentis dans les années 1990 et l'existence de ressources financières liées à la migration. La gestion traditionnelle par les comités de gestion a atteint ses limites vu la taille des réseaux et le niveau de service attendu par les usagers (connexions domiciliaires, eau potable et en continu, etc.) et a conduit à une dégradation des installations parfois jusqu'à l'arrêt complet du service.

Le programme vise à concevoir, tester et valider des solutions de gestion des services d'eau potable et d'assainissement adaptées intégrant la société civile et le secteur privé sénégalais pour répondre aux attentes des usagers souhaitant un service amélioré à domicile. Les collectivités participent et planifient les interventions.

Il comprend :

- la création d'une station de traitement de 40 mètres cubes/h, d'un château d'eau de 150 mètres cubes plus de 18 kilomètres de canalisations et de 350 branchements privés (en année 1, soit 7 000 personnes),
- la réhabilitation et équipement de 3 forages, de 3 châteaux d'eau et de 10 kilomètres de réseau préexistants,

- la réalisation d'ouvrages d'assainissement à définir dans le Plan Directeur d'Assainissement,
- l'électrification de 2 forages et d'une station de traitement.

L'objectif du programme est d'améliorer le bien être des populations de villages ruraux de l'est du Sénégal par la planification hydraulique à l'échelon des collectivités locales et le développement de services d'eau et d'assainissement faisant appel à des solutions techniques adaptées et des dispositifs organisationnels intégrant le secteur privé.

Le projet est évalué à un total de 376 274 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 50 000 €.

Lors de sa séance du 2 juin 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 35 000 €, Veolia Eau apportant 15 000 €. Il est à noter qu'une aide pourra être recherchée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 35 000 €, au titre de l'année 2010, à l'association GRET dont le siège est situé Campus du Jardin tropical 45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent sur Marne Cedex,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association GRET, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention avec l'association GRET,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €, dans le cadre de la réalisation de ce projet,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** correspondante pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 35 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 674 200.

4° - **La recette** correspondante à provenir de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, soit 30 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**